

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 09 Mars 2017 à 19 H 30

Le 09 Mars 2017 à 19 H 30, le Conseil Municipal de SAINT-ELOY-LES-MINES s'est réuni, en Mairie, sur convocations adressées par le Maire le 28 Février 2017.

Etaient présents :

Mme Marie-Thérèse SIKORA - M. Alain ROBERT - M. Jacky BOUKHALFA - M. Claude DEQUAIRE - Mme Michelle BOUSCAVERT - Mme Huguette GUERLING - Mme Sophie JOUVE - M. Jean-Claude FERANDON - M. Michel RENAUD - M. Jean DURIN - M. Christian JOUHET - Mme Caroline LARRAYOZ - M. Bernard GRAND - Mme Jacqueline DUBOISSET - M. Christian JEROME - Mme Maryse PERRONIN.

Etaient absents – excusés :

M. Pierre BARILLIER
Mme Michelle POMPILI (procuration donnée à M. Alain ROBERT)
Mme Marie-France DUBOST (procuration donnée à M. Jacky BOUKHALFA)
M. Pierre MONTEIL
M. Denis KAPALA (procuration donnée à M. Michel RENAUD)
Mme Eva BERNARD (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse SIKORA)
Mme Muriel DESARMENIEN
Mme Marjorie LE MAY
M. Clément JAY (procuration donnée à M. Claude DEQUAIRE)
Mme Elodie PETREMENT (procuration donnée à Mme Michelle BOUSCAVERT)
M. Christopher DEMBIK (procuration donnée à M. Christian JEROME)

Monsieur Jean-Claude FERRANDON a été nommé secrétaire de séance.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint. Monsieur Jean-Claude FERRANDON est nommé secrétaire de séance, l'ordre du jour est alors abordé à savoir le débat d'orientation budgétaire.

Dans un premier temps, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, restitue le bilan des votes du Conseil Communautaire de la veille, où 100 000 € de fonctionnement ont été votés en 3 délibérations, sans aucune réactions ou remarques des Vice-Présidents.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire donne la parole à Madame Sophie JOUVE, adjointe aux finances pour présenter les tableaux des ratios.

Ont été présentés en séance:

1/ - Analyse de la situation financière de la Commune :

- Principaux ratios
- Évolution des postes budgétaires – épargne disponible
- État des emplois

2/ - Fiscalité

3/ - État de la dette

Madame Sophie JOUVE, adjointe aux finances présente chaque ratios et met en avant une dégradation liée à la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2015 et 2016, pour rappel 114 000€ soit 30% de moins. La situation sur d'autres ratios reste très positive avec un encours de la dette faible et une capacité de désendettement à 2,7 années qui reste très en deçà des communes de mêmes strates. Le ratio relatif à l'effort d'équipement est en baisse par rapport à 2015 du fait d'une année 2016 occupée à de nombreuses études liées à St Eloy 2020 qui aboutiront en 2017 par des travaux. Les frais de personnel restent stables ainsi que le nombre de personnel. Les taux de fiscalité restent identiques et en dessous des communes de même strate.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire fait un point sur la modification de la Taxe d'Habitation (TH) suite à la création de la nouvelle intercommunalité. En 2011, la TH départementale a été attribuée aux communes du secteur de St Eloy en lieu et place de l'EPCI, celui-ci étant créé en 2013. Avec la nouvelle communauté de communes, cette TH départementale va revenir à l'EPCI et les communes qui ont perdu la Taxe d'Habitation, percevront l'équivalent en Attribution de Compensation (AC).

Madame Sophie JOUVE, adjointe aux finances présente la situation de la dette avec les futures extinctions sur les prochaines années et signale qu'il faudra mener une réflexion pour avoir recours à l'emprunt pour éviter des montées en charge de ce poste trop importantes en fonction des futurs besoins.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire informe qu'à ce jour, elle est en négociation avec la Caisse des dépôts pour obtenir un prêt d'1M € à taux 0, mais il faudra certainement faire un autre prêt en contre partie pour la suite des investissements.

Monsieur Christian JOUHET fait part d'une stratégie financière que la commune pourrait développer. Il propose que les excédents de fonctionnement ne soient pas systématiquement reportés en investissement pour ainsi se donner un peu de marge sur la section de fonctionnement pour mieux supporter la baisse des dotations et de moins pressuriser ce chapitre. Afin de financer la section d'investissement qui ne bénéficie plus des excédents de fonctionnement d'avoir recours à l'emprunt. Comme cela était présenté précédemment, la commune peut se permettre de faire des opérations d'emprunts d'autant que les taux sont historiquement bas. La question est de savoir combien de temps. En complément, et au vu des délibérations votées en conseil communautaire, il est à craindre une augmentation des impôts pour les prochaines années aussi peut être que la commune de St Eloy pourrait envisager une baisse des impôts.

Madame Sophie JOUVE, adjointe aux finances, précise qu'il n'y a pas urgence à reprendre une ligne de crédit même avec l'extinction programmée en 2018 de plusieurs emprunts, en effet, durant la période où la Mairie aura moins à rembourser, elle sera en position de capitaliser et ainsi pouvoir mieux supporter la baisse des dotations.

Monsieur Christian JEROME rappelle que les taux d'intérêts ne resteront pas aussi bas tout le temps surtout que le résultat des élections en Europe n'augure rien de favorable.

Madame Sophie JOUVE, adjointe aux finances réagit sur les taux qui sont amenés à remonter, même si la commune ne bénéficie pas de taux les plus bas, ils resteront toujours plus intéressants que les taux actuellement dans le portefeuille de la Mairie.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire intervient pour donner les orientations de la commune :

« Je tiens à remercier Madame Sophie JOUVE pour le compte-rendu des explications apportées concernant les principaux ratios.

Concernant les postes budgétaires, l'épargne disponible, l'état des emplois, la fiscalité et l'état de la dette.

Vous remarquerez que l'encours de la dette est raisonnable, il nous offre encore une capacité d'emprunt dont j'avais parlé en 2016 et compte-tenu de la proposition de la Caisse des Dépôts, cette année, nous mobiliserons un emprunt de 1 million d'euros à taux 0.

Il va être étudié à la préparation de la Commission des Finances et nous ferons part de nos propositions qui vont pouvoir aller dans ce sens compte-tenu du programme 2020.

Vous avez pu remarquer une imposition communale inférieure aux taux moyens nationaux, une charge en matière de personnel stable hormis les contrats aidés qui marquent notre volonté de solidarité.

Mais cette année, nous allons devoir ajouter l'augmentation de 0.6 du point d'indice des fonctionnaires territoriaux et la révision du nouveau régime indemnitaire (R.I.F.S.E.E.P.) qui correspond à une augmentation de 13 000 € pour le RIFSEEP et 11 000 € pour le point d'indice.

Notre gestion est saine, malheureusement, pourtant cette année, nous allons encore enregistrer une forte baisse des dotations de l'état mais également du Conseil Départemental en ce qui concerne la piscine :

- 30 000 € en 2016 pour les collégiens.
- 6 500 € en 2017.

Je vous rappelle les orientations budgétaires pour les prochaines années à venir :

- Poursuivre la maîtrise de notre endettement.
- Maintenir notre politique d'absence d'augmentation des impôts communaux.

Mais tout cela implique de veiller d'une manière permanente aux dépenses de fonctionnement.

Nous assurons un vrai service public, le plus proche des attentes des éloysiens en offrant des services à la petite enfance, à nos aînés en passant par la jeunesse et aux enfants, avec des infrastructures de qualité.

Nous recevons régulièrement les services de la CAF, la CARSAT, la CPAM, FNATH, le service juridique et les centres de formations : AFORMAC, MOBILE EMLOI, ADREC

AUVERGNE qui interviennent à SAINT ELOY ainsi que l'accueil des alternants du Corum Saint Jean sous l'égide de notre C.C.A.S. pour le secteur Cadre de Vie.

Nous veillons également à l'embellissement de notre ville dans le respect de la préservation de l'environnement et d'une solidarité renforcée puisque nous avons signé la Charte ZERO PHYTO FREDON.

Comme vous le constaterez lors de la présentation du Compte Administratif 2016 lors d'une prochaine séance les restes à réaliser existent puisque nous avons programmé SAINT ELOY 2020 depuis 2015 avec une vision de perspectives sur 5 ans.

Ont été réalisés au cours de l'année 2016 :

- *Zone 30 – rue Jules Guesde et rue des Bayons.*
- *Chicane au Lycée Desaix pour sécurité.*
- *Dallage + réfection des peintures à l'Eglise du Vieux Bourg.*
- *Le programme voirie 2016 (100 000 €).*
- *La création d'un parking à la salle des Fêtes*
- *Assainissement les Terceries, les Bayons, Vieux Bourg.*
- *Réfection des trottoirs des Bayons, Chapelles et rue Eugène Pannetier.*
- *Barrage de la Bouble - pose de barrière de sécurité – nettoyage des abords et enrochement*
- *.Le Barrage de Montaigut – réception du déversoir en avril 2016.*
- *Réalisation de 2 salles avec bureaux Cour des Equipages.*
- *La vidéo protection.*
- *Espace rangements des sportifs.*

Nous vous proposons de nous engager sur de nouvelles perspectives qui seront lancés au cours de l'année 2017 dont vous connaissez certains éléments.

- *Mise en route par AUVERGNE HABITAT de 15 logements sur le tènement de l'ancienne mairie et des anciennes écoles. Les travaux commencent.*
- *Rénovation thermique des logements Mongheal.*
- *Réfection Ecole la Roche pour un montant de 1 300 000 €.*
- *Dans le cadre de la revitalisation de St-Eloy :*
 - *Projet d'une Maison de Service Au Public.*
 - *Lancement de la Maison de l'Entreprise à la Vernade par la Communauté de Communes dont nous sommes à l'origine du projet.*
- *Etude d'un self pour éviter le gaspillage alimentaire à la cantine de la Roche.*
- *Programme voirie 2017.*

- *Lancement de la réfection des places Pôle Emploi, Charles de Gaulle et Michel Duval après concours d'architectes.*
- *Geler les embauches du personnel titulaire.*
- *Prévoir des économies d'énergie :*
 - *Diminution des températures dans certains locaux publics.*
 - *Maintien de la température de la piscine à 27°/28°.*
 - *Réaménagement de l'Ecole la Roche.*
- *Contrat de mutualisation de gaz et d'électricité en 2015.*

A noter que tout aménagement prévu dans SAINT ELOY 2020 respectera les normes d'éco conditionnalités. Notre budget n'est pas encore établi compte-tenu que nous ne connaissons pas encore le montant de nos dotations. Il faut se rappeler :

- *Qu'en 2012, nous avons eu 1 110 572 €.*
- *En 2013* *750 841 € (soit 359 731 € de moins).*
- *En 2014* *687 593 € (soit 63 248 € de moins).*
- *En 2015* *567 515 € (soit 120 078 € de moins)*
- *En 2016* *453 508 € (soit 114 009 € de moins) – soit une*
perte totale de 657 066 €
- *En 2017, on nous annonce encore 60 000 € de moins par rapport à 2016.*

A la commission des finances, nous allons examiner, dans la mesure du possible, le maintien des dotations aux Associations à hauteur de celles versées en 2015.

Nous tiendrons compte dans ce budget de l'aide aux licences, la bourse aux permis de conduire, le maintien de la navette, des primes aux façades, de l'OPAH, où là on intervient.

A titre d'info, 21 dossiers OPAH acceptés sur l'ensemble de l'ancienne interco dont 18 sur SAINT ELOY. »

Pas d'autres remarques concernant le débat d'orientation budgétaire n'étant faites, plusieurs échanges ont alors lieu par :

Monsieur Christian JEROME précisant que les emplacements des caméras de vidéo protections peuvent être communiqués au public

Madame Jacqueline DUBOISSET concernant des difficultés de circulation sur la rue des Masles auxquelles Monsieur Jacky BOUKHALFA, adjoint aux travaux, répond que le problème sera résolu par la fermeture de la rue.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, constate qu'il n'y a plus de demande d'intervention, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et clôt la séance à 20h40.